

Pour nous rencontrer

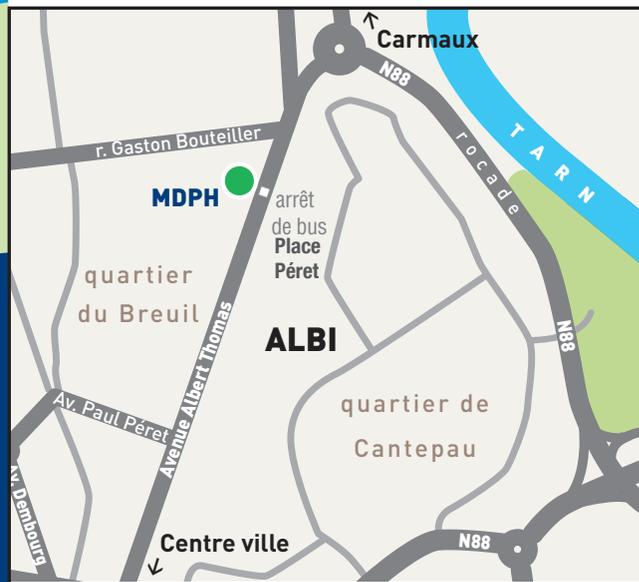
Les services de la MDPH du Tarn sont installés 221 avenue Albert Thomas à Albi.

Accueil du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 05 63 43 32 40

Arrêt de bus place Péret :

- Transports de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Ligne B1
- Transports départementaux (arrêt à la demande) :
 - Ligne 701 : Carmaux / Albi / Carmaux
 - Ligne 706 : Réquista / Albi / Réquista
 - Ligne 711 : Cagnac / Albi / Cagnac

tarnbus.fr



La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Tarn

un lieu unique
pour vous accueillir,
vous informer
et vous accompagner



www.tarn.fr



MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Tél. : 05 63 43 32 40

Fax : 05 63 54 13 22

Courriel : mdph.accueil@cg81.fr

Adresse postale : BP 10055 - 81027 ALBI CEDEX 9





Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées ont été créées par la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Tarn s'adresse aux enfants et aux adultes en situation de handicap.

Pour quelles demandes ?

- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément,
- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- le parcours de scolarisation et/ou de formation,
- l'orientation professionnelle,
- la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- l'orientation vers un établissement ou service médico-social,
- les cartes (d'invalidité, de priorité, de stationnement).

Où retirer un dossier ?

Vous pouvez retirer le formulaire de demande(s) et le certificat médical auprès de :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- les Maisons du Conseil général.

Les formulaires sont également téléchargeables sur le site Internet du Conseil général : www.tarn.fr

↳ rubrique :

Personnes handicapées

↳ sous-rubrique :

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Le dossier complet est à renvoyer à :

**MDPH du Tarn - BP 10055
81027 ALBI CEDEX 9**

Au sein de la MDPH, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prend les décisions sur les demandes déposées.

